



Herrn Mars Di Bartolomeo
Präsident der Abgeordnetenkammer
Luxemburg

Luxemburg, den 27. Oktober 2016

Herr Präsident,

Gemäß Artikel 80 der Geschäftsordnung der Abgeordnetenkammer, bitte ich Sie, die vorliegende parlamentarische Anfrage an die Gesundheitsministerin sowie den Minister für soziale Sicherheit weiterzuleiten.

Laut der Internet-Seite des Rehasenters in Luxemburg Kirchberg, stehen den Patienten, Besuchern sowie dem Personal zwei unterirdische Parkebenen zur Verfügung.

Meinen Informationen zufolge sind, neben den Personalparkplätzen noch 145 weitere Stellplätze vorhanden. Allerdings seien von diesen nur 60 wirklich zur Verfügung der Patienten, davon 8 für Personen mit einer Behinderung. Alle anderen Parkplätze seien als „Privatparkplatz“ oder „Reserviert“ ausgeschildert und würden an Privatleute vermietet werden.

Aus diesem Grund möchte ich folgende Fragen an die Gesundheitsministerin und an den Minister der sozialen Sicherheit stellen:

- Können die Minister meine Informationen bestätigen?
- Wenn ja, aus welchem Grund werden diese Parkplätze an Privatleute vermietet?
- Wenn ja, auf Grund welcher Entscheidung werden die Parkplätze vermietet?
- Was passiert gegebenenfalls mit den Mieteinnahmen?
- Teilen die Minister die Meinung, dass nicht genügend Stellplätze für Patienten, vor allem für Patienten mit einer Behinderung, vorgesehen sind, wissend dass das Rehasenter über 72 Betten verfügt und zusätzlich jede Woche mehr als 500 Patienten ambulant behandelt werden?

Es zeichnet hochachtungsvoll,

Françoise Hetto-Gaasch
Abgeordnete



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

17 NOV. 2016

Luxembourg, le 16 novembre 2016

Concerne: Réponse à la question parlementaire n° 2510 du 27 octobre 2016 de Madame la Députée
Françoise Hetto-Gaasch

Réf. : 819xb7dd0

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 2510 du 27 octobre 2016 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch « parking du Rehazenter ».

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH



137-000001-20160925-16



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 2510 du 27 octobre 2016 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch « parking du Rehazenter ».

Les différentes fonctions du bâtiment du *Rehazenter* se répartissent sur quatre niveaux qui s'intègrent à la topographie en tenant compte des contraintes d'accessibilité, d'éclairage et de communication vers l'extérieur.

Les thérapies se situent au rez-de-jardin (-1 par rapport au niveau de référence). Ce niveau accueille notamment la thérapie gymnique, l'hydrothérapie, la kinésithérapie et l'ergothérapie. L'accès pour les patients ambulatoires venant au *Rehazenter* par leurs propres moyens ou par l'aide d'autrui se fait de plein pied à partir du parking souterrain. Des passages multiples permettent aux patients d'accéder directement du parking aux différentes zones de traitements et de soins, et le stationnement peut se faire tout proche des thérapies prescrites (salles de rééducation traumatologique, de rééducation neurologique, gymnase, piscine).

Les statuts de la CNS prévoient que les transports en série pour les traitements dans le centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation sont pris en charge pour un maximum de vingt journées de traitement de sorte qu'un nombre conséquent de patients ambulatoires sont conduits/repris au quotidien au *Rehazenter* par des sociétés de taxis ambulances voire des minibus. D'autres patients ambulatoires à mobilité réduite se font conduire par leurs proches respectivement profitent du transport public qui relie le Centre.

Comme la durée journalière de traitement ambulatoire diffère suivant le bénéficiaire de soins (séances de traitement, prise en charge en demi-journée ou en journée entière), il est constaté une occupation horaire bien différente des emplacements de parking. Toujours est-il qu'un nombre de places de stationnement suffisant est garanti aux patients du Centre.

A noter que lors de la planification et de la construction du *Rehazenter*, il a déjà été tenu compte d'une future extension du Centre, de sorte que le nombre d'emplacements de parking à disposition des patients et visiteurs dépasse aujourd'hui le besoin quotidien actuel. Ce fait avait amené le Conseil d'administration du Centre à ouvrir le parking souterrain vers l'extérieur et de louer un nombre d'emplacements bien défini. Bien évidemment, une attention particulière est apportée au fait qu'à tout moment un nombre suffisant d'emplacements reste disponible aux patients et aux visiteurs du Centre. Le nombre d'emplacements loués vers l'extérieur peut être ajusté de sorte, et les recettes desdites locations rentrent dans la gestion courante du Centre.

Le parking souterrain ci-mentionné comporte 143 places de stationnements et dans le respect des attentes posées à un Centre de rééducation, 57 emplacements (soit 40 % du total des places de stationnement) disposent de la taille d'un parking pour personnes handicapées. De ces 57 emplacements, 8 emplacements sont signalisés pour personnes avec cartes de stationnement pour personnes handicapées. A soulever dans ce contexte que les piliers du parking souterrain ont été planifiés et construits de sorte que même les places de stationnement de taille plus réduite permettent un accès facile et généreux aux patients du Centre.

A côté du parking souterrain, le *Rehazenter* dispose au niveau 0 d'un parking extérieur de courte durée. Ce parking, comportant 22 emplacements, est destiné à un stationnement de courte durée et est un parking du genre « dépose patients » (ambulances, taxis-ambulances et minibus)."